

- ZONE À RISQUES D'INONDATION
- 350 POINT COTÉ (en mètre)
- COURBE DE NIVEAU (équidistance de 10 m)
- RUISSEAU PERMANENT
- RUISSEAU INTERMITTENT
- PLAN D'EAU
- CADASTRE

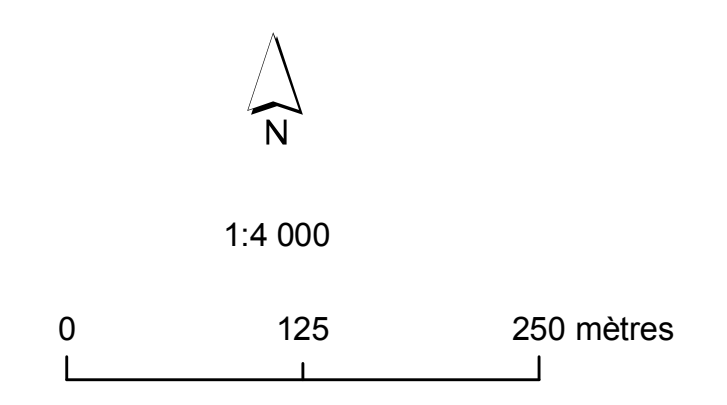


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ
DÉLIMITATION DE LA ZONE INONDABLE DU LAC DAVY

MRC D'ABITIBI	
RÉALISATION	MRC d'Abitibi
CARTOGRAPHIE	Stéphane Vachon, Tech. en géomatique
DATE	Juin 2010
AVIS DE MOTION	12 mai 2010
ADOPTÉ LE	9 juin 2010
ENTRÉ EN VIGUEUR LE	
MISE À JOUR	
MÉTADONNÉES	Projection carto : MTM Nad83 Fuseau 10
Sources : - Ministère des ressources naturelles, BDQ (1994) - MRC d'Abitibi, matrice graphique numérique, 2006	
La localisation et la délimitation de la zone à risques d'inondation ont été établies à partir :	
- Des cotes de crue contenues dans le rapport technique du Centre d'expertise hydrique du Québec No. PDCC 08-L03, Juin 2001	
- Du plan topographique montrant la cote de récurrence de crue de grand courant (0-20 ans) de 306,5 mètres pour le lac Davy, Dossier 06-BT-240, minute 12 402, produit par Descaux et Ouellet, Arpentiers-Géomètres, 10 août 2009	
- De la carte "Délimitation d'une zone inondable", Dossier S-1123, minute 20 275, produite par Sylvestre, Julien, Leclerc, Arpentiers-Géomètres, 16 novembre 2005	
Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur.	